

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 juin 2024

[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents

[REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue par courriel le 4 juin 2024 concernant certains documents de la Commission des partenaires du marché du travail.

Par cette demande, vous désiriez obtenir les documents suivants :

« une copie des comptes-rendus de rencontres, les documents préparatoires, les tableaux comparatifs et les avis produits pour et par le groupe de travail en immigration, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) relativement aux permis de travail depuis sa création en juin 2023. »

Concernant cette demande, vous trouverez ci-joints une copie de certains documents. Toutefois, plusieurs documents visés par votre demande ne peuvent être divulgués, puisqu'ils sont formés d'avis, de recommandation et d'analyses n'ayant pas fait l'objet d'une décision. À cet égard, nous invoquons notamment les articles 9, 14, 37 et 39 de la Loi sur l'accès en annexe.

Certains documents préparatoires s'appuient sur des données publiques, vous pouvez les consulter aux liens suivants :

- Résidents non permanents selon le type, Québec : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710012101>
- Nombre d'employeurs québécois ayant recours au PTET entre 2019 et 2022 : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b/resource/19e81b33-1524-427d-b016-53fb903d663c>
- Titulaires de permis de travail du PTET et PMI, Québec, selon l'année à laquelle le permis est entré en vigueur
- PMI: Résidents temporaires: les détenteurs de Permis de travail du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) et du Programme de mobilité internationale (PMI) – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale selon la province / le territoire, le programme et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur - Portail du gouvernement ouvert

- PTET : Résidents temporaires: les détenteurs de Permis de travail du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) et du Programme de mobilité internationale (PMI) – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Titulaires de permis de travail du programme des travailleurs étrangers temporaires selon la province / le territoire de destination envisagé(e), le programme et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur - Portail du gouvernement ouvert
- Titulaires de permis de travail du PTET, Québec, selon les 10 premières CNP, les plus demandées en 2023, et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9/resource/43c644e3-9a2a-4d3e-848b-143848a5f280>
- Travailleurs vulnérables, titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale selon la province / le territoire de destination envisagé et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur, janvier 2015 - octobre 2023 : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9/resource/d5779439-e0fb-4e6f-82d0-c6070f654bec>
- Entreprises jugées non conformes : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/employeurs-non-conformes.html>
- Durée de traitement moyenne des demandes d'EIMT par l'EDSC en octobre 2023 : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travailleurs-etrangers/delais-traitement-demandes-evaluation-impact-marche-travail.html#h2.1>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de celle-ci. Nous joignons une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes plus sincères salutations.

La directrice et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Julie
Poirier

(p.j. 2)

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

25 OCTOBRE 2023, DE 13 H À 16 H

800, RUE DU SQUARE-VICTORIA, 29E ÉTAGE, SALLE 2909A

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
■ [REDACTED]	
■ [REDACTED]	[REDACTED]
3. Permis de travail fermé : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires - plan de travail	<i>Présentation et échange</i>
4. Varia	

Permis de travail fermé : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires - plan de travail

CONTEXTE

Le 26 septembre 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) d'évaluer l'impact du permis de travail dit « fermé » sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires (TET).

Selon l'Accord Canada-Québec, le Québec doit consentir à la venue des TET sur son territoire lorsque ces derniers disposent d'une offre d'emploi d'un employeur ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ce programme a pour objectif de répondre rapidement aux besoins temporaires des employeurs du Québec, faute de disponibilité de main-d'œuvre québécoise.

Ce type de permis de travail est depuis longtemps critiqué, car il fait en sorte que le TET est lié à un seul employeur. Au cours des derniers mois, plusieurs préoccupations ont été soulevées par différents groupes sociétaux sur les conditions de travail de ces travailleurs et des cas d'abus ont été rapportés dans les médias.

Le gouvernement estime que la CPMT en tant qu'un organisme composé d'acteurs de différents milieux est un forum privilégié pour dégager un consensus sur des voies d'améliorations au PTET et des moyens à mettre en place pour offrir plus de flexibilité d'emploi aux immigrants temporaires, tout en tenant compte du partage de responsabilités entre les gouvernements du Québec et du Canada.

Le MIFI demande à la CPMT de produire un avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les TET.

Dans le cadre de cet avis, la réalisation des livrables suivants est demandée :

- Portrait des enjeux liés aux permis de travail fermés, en distinguant les enjeux découlant des règles du PTET de ceux liés aux abus de certains employeurs et en considérant également l'ensemble de ces pressions susceptibles d'affecter le marché du travail québécois et les besoins des travailleurs;
- Identification des zones d'améliorations à ce régime selon les paramètres du PTET et de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans le cadre du partage des responsabilités actuel ;
- Analyse des modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels limités à des régions spécifiques, notamment des critères permettant de déterminer les professions et secteurs économiques pour lesquels ce type de permis de travail pourraient être délivrés dans le cadre du PTET.

Une échéance au plus tard le 31 mars 2024 est souhaitée.

OBJECTIFS

- Prendre connaissance de la proposition du plan de travail soumis par le Secrétariat de la CPMT et la bonifier, le cas échéant.
- Mettre à niveau les membres du GT immigration concernant le programme PTET et les permis de travail fermés. Une présentation du MIFI est prévue à ce sujet.

PROCHAINE ÉTAPE

Dépôt pour information du plan de travail à l'Assemblée délibérante du 2 novembre.

DÉROULEMENT

- Présentation de la proposition du plan de travail par le Secrétariat de la CPMT
- Présentation du MIFI pour la mise à niveau des membres du GT en immigration concernant le programme PTET et les permis de travail fermés.

QUESTION D'ANIMATION

Est-ce qu'il y a des éléments qui doivent être modifiés dans le plan de travail?

DOCUMENTS JOINTS :

- 3.1-Plan_travail_permis_fermés.xlsx
- 3.2-Présentation _MIFI.pptx (à venir)

phases	étapes	DESCRIPTION	oct	nov	déc	janv	fév	mars
Planification	Rencontre du GT immigration	Présentation de la démarche et des orientations et mise à niveau des membres du GT au sujet du PTET avec l'accent sur les permis de travail fermés	25-oct					
	Identification d'experts	Identifier un profil d'experts précisant les besoins et attentes en termes d'expertise, d'expérience, d'influence, d'intérêt et de disponibilité.	31-oct					
	Assemblée délibérante	Approbation des orientations et de la démarche	02-nov					
Réalisation	Rencontres avec des experts identifiés	Discussions sur les enjeux		15-nov				
	Rencontre avec CRPMT	Discussions sur les enjeux		17-nov				
	Rencontre avec CC	Discussions sur les enjeux		21-nov				
	Rencontre avec CSMO	Discussions sur les enjeux		23-nov				
	Consultation avec le Conseil emploi métropole	Identifications des enjeux propre à la RMR de Montréal et pistes de collaboration		23-nov				
	Rencontre du GT immigration	Présentation du portrait des enjeux et échange sur les zones d'améliorations			06-déc			
	Assemblée délibérante	Dépôt du portrait des enjeux pour information			11-déc			
	Rencontres avec des experts identifiés et d'autres partenaires (CEM, etc.), au besoin	Discussions sur: • Les zones d'amélioration du programme actuel (PTET); • Les modalités de rechange aux permis fermés (permis de travail sectoriel et régionaux)				JANVIER		
	Rédaction de l'avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le MT québécois et sur les TÉT: version préliminaire	Rédaction de l'avis: version préliminaire					début février	
	Rencontre du GT immigration	Présentation de l'avis et finalisation des recommandations et des propositions visant à revoir les modalités du régime des permis fermés					15-févr	
	Finalisation de l'avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le MT québécois et sur les TÉT	Modifications à l'avis suite à la réunion du GT du 15 février						08-mars
	Assemblée délibérante	Approbation de l'avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le MT québécois et sur les TÉT						21-mars
	Transmission de l'avis au MIFI	Transmission de l'avis au MIFI						31-mars

Avis de la CPMT sur l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : Présentation d'experts sur les enjeux

CONTEXTE

Le 26 septembre 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour évaluer l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires (TET). Dans le cadre de cet avis, les livrables suivants sont attendus :

- Portrait des enjeux liés aux permis de travail fermé, en distinguant les enjeux découlant des règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) de ceux liés aux abus de certains employeurs et en considérant également l'ensemble de ces pressions susceptibles d'affecter le marché du travail québécois et les besoins des travailleurs;
- Identification des zones d'améliorations à ce régime selon les paramètres du PTET et de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans le cadre du partage des responsabilités actuel;
- Analyse des modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels limités à des régions spécifiques, notamment des critères permettant de déterminer les professions et les secteurs économiques pour lesquels ce type de permis de travail pourrait être délivré dans le cadre du PTET.

Une échéance au plus tard le 31 mars 2024 est prévue.

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

Les présentations d'experts serviront à alimenter le groupe de travail en immigration sur les enjeux du permis de travail fermé et sur les zones d'améliorations ainsi que sur les pistes de solution.

DÉROULEMENT

- Présentations d'experts concernant :
 - ✓ Le contexte des permis fermés et l'immigration temporaire : regard québécois et international;
 - ✓ Les enjeux réglementaires et les politiques publiques des différents groupes de travailleurs étrangers temporaires notamment ceux à statut précaire. Également, la question de l'inspection et de la conformité;
 - ✓ Les droits des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires au Québec.

Les présentations seront suivies d'une période d'échange.

QUESTIONS D'ANIMATION

- Quels sont les enjeux des modalités et des règles des programmes d'immigration temporaire reliés aux permis fermés ?
- Quels sont les enjeux reliés aux limites du PTET qui mènent aux abus de certains employeurs par rapport aux TET ?



GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

6 DÉCEMBRE 2023, DE 13 H À 16 H 30

RENCONTRE TEAMS

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
■ [REDACTED]	
2. Compte rendu de la rencontre du GT immigration du 25 octobre 2023	<i>Présentation</i>
3. Permis de travail fermé : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires	<i>Présentation et échanges</i>
■ [REDACTED]	[REDACTED]
■ [REDACTED]	[REDACTED]
■ [REDACTED]	[REDACTED]

GRUPE DE TRAVAIL EN IMMIGRATION COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2023

LIEU : 800, rue du Square-Victoria, 29e étage, salle 2909A
HEURE : 13 h à 16 h

PRÉSENCES :

Présidence

██████████, présidente du groupe de travail

Employeurs

██████████, CPQ

██████████, FCCQ

██████████, RJCCQ

██████████, MEQ

Main-d'œuvre

██████████, CSD

██████████, CSN

██████████, CSQ

██████████, FTQ

██████████, UPA

Enseignement

██████████, FCSSQ

██████████, BCI

Communautaire

██████████, COCDMO

██████████, RCJEQ

██████████, AXTRA

MTESS-CPMT

██████████, SCPMT

██████████, SCPMT

██████████, DGPPMT

Ministères-organismes

██████████, MIFI

██████████, CCPI

Invité.e.s

██████████, DPES

██████████, DAIMT

██████████, MIFI

██████████, SE

ABSENCES : ██████████, FC
██████████, FCEI

	<ul style="list-style-type: none"> ■ [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] <ul style="list-style-type: none"> ■ [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] 	
3. Permis de travail fermés : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires - plan de travail	<p>Monsieur [REDACTED] présente le plan de travail du mandat sur les permis de travail fermés : impact sur les travailleurs étrangers temporaires et le marché du travail québécois.</p> <p>En suivi de la présentation, les membres soulèvent des questions et font les commentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre supplémentaire au plan de travail en novembre est proposée; • Il a été convenu que les membres du GT feront parvenir des propositions d'experts à la SCPMT qu'ils souhaitent entendre lors d'une des réunions du GT. <p>[REDACTED] conseillère experte du MIFI, fait une présentation sur les permis de travail fermés ou ouverts dans les programmes d'immigration temporaire, suivie par une période de questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger le plan de travail • Planifier le GT du 6 décembre 2023 en présentiel si possible
4. Varia		
Fin	La rencontre se termine à 16h10.	

ACRONYMES

AD	: Assemblée délibérante	GT	: Groupe de travail
AXTRA	: AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi	MEI	: Ministère de l'Économie et de l'Innovation
BCI	: Bureau de coopération interuniversitaire	MES	: Ministère de l'Enseignement supérieur
CC	: Comités consultatifs	MÉQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
CCLPES	: Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MEQ	: Manufacturiers et exportateurs du Québec
CCPH	: Comité consultatif Personnes handicapées	MTESS	: Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CIT	: Contrat d'intégration au travail	MIFI	: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
COCDMO	: Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CPMT	: Commission des partenaires du marché du travail	PAR	: Plan d'action régional ou plans d'action régionaux
CPQ	: Conseil du patronat du Québec	PASPE	: Plan d'action des services publics d'emploi
CSD	: Centrale des syndicats démocratiques	PH	: Personnes handicapées
CSN	: Confédération des syndicats nationaux	PSEA	: Programme de subvention aux entreprises adaptées
CSQ	: Centrale des syndicats du Québec	RCJEQ	: Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
DDCIS	: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle	RJCCQ	: Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
DGPEPMT	: Direction générale des politiques d'emploi, planification et marché du travail	SCPMT	: Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
DPES	: Direction des politiques d'emploi et des stratégies	SE	: Secteur de l'Emploi
FC	: Fédération des cégeps	SNIMEPH	: Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	TEVA	: Transition de l'école vers la vie active (TEVA)
FCSSQ	: Fédération des centres de services scolaires du Québec	TSA	: Trouble du spectre de l'autisme
FTQ	: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	UPA	: Union des producteurs agricoles
FPQ	: Fonction publique québécoise	VGQ	: Vérificateur général du Québec

Permis de travail fermé : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires

CONTEXTE

Le 26 septembre 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) d'évaluer l'impact du permis de travail dit « fermé » sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires (TET).

Selon l'Accord Canada-Québec, le Québec doit consentir à la venue des TET sur son territoire lorsque ces derniers disposent d'une offre d'emploi d'un employeur ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Ce type de permis de travail est depuis longtemps critiqué, car il fait en sorte que le TET est lié à un seul employeur. Au cours des derniers mois, plusieurs préoccupations ont été soulevées par différents groupes sociétaux sur les conditions de travail de ces travailleurs et des cas d'abus ont été rapportés dans les médias.

Le MIFI demande à la CPMT de produire un avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les TET.

Dans le cadre de cet avis, la réalisation des livrables suivants est souhaitée :

- Portrait des enjeux liés aux permis de travail fermés, en distinguant les enjeux découlant des règles du PTET de ceux liés aux abus de certains employeurs et en considérant également l'ensemble de ces pressions susceptibles d'affecter le marché du travail québécois et les besoins des travailleurs;
- Identification des zones d'améliorations à ce régime selon les paramètres du PTET et de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans le cadre du partage des responsabilités actuel;
- Analyse des modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels limités à des régions spécifiques, notamment des critères permettant de déterminer les professions et secteurs économiques pour lesquels ce type de permis de travail pourraient être délivrés dans le cadre du PTET.

Une échéance au plus tard le 31 mars 2024 est demandée.

OBJECTIFS

- Échanger pour convenir des éléments qui constitueront l'avis. Une table des matières sera présentée.
- Échange préliminaire pour documenter les enjeux

PROCHAINE ÉTAPE

- État de situation à l'Assemblée délibérante du 11 décembre 2023

DÉROULEMENT

- Retour sur la rencontre du 24 novembre 2023
- Retour sur les consultations avec les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT), le Conseil emploi métropole (CEM), les comités consultatifs (CC) et les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)
- Présentation d'un projet de table des matières de l'avis
- Échanges

QUESTIONS D'ANIMATION

- Avez-vous des ajouts à proposer concernant la table des matières ?
- Sur la base de votre expertise, quels sont les principaux enjeux à documenter :
 - les enjeux reliés aux règles du PTET qui concernent les employeurs et les TET;
 - les enjeux reliés aux limites du PTET qui peuvent conduire à des abus à l'égard des TET (tel que mentionné dans le mandat du MIFI).

DOCUMENTS JOINTS

- 3.1-CR_GT_IMMIGRATION_24112023.docx
- 3.2-Tables des matières_détaillée.docx

ACRONYMES

AD	: Assemblée délibérante	GT	: Groupe de travail
AXTRA	: AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi	MEI	: Ministère de l'Économie et de l'Innovation
BCI	: Bureau de coopération interuniversitaire	MES	: Ministère de l'Enseignement supérieur
CC	: Comités consultatifs	MÉQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
CCLPES	: Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MEQ	: Manufacturiers et exportateurs du Québec
CCPH	: Comité consultatif Personnes handicapées	MESS	: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CIT	: Contrat d'intégration au travail	MIFI	: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
COCDMO	: Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CPMT	: Commission des partenaires du marché du travail	PAR	: Plan d'action régional ou plans d'action régionaux
CPQ	: Conseil du patronat du Québec	PASPE	: Plan d'action des services publics d'emploi
CSD	: Centrale des syndicats démocratiques	PH	: Personnes handicapées
CSN	: Confédération des syndicats nationaux	PSEA	: Programme de subvention aux entreprises adaptées
CSQ	: Centrale des syndicats du Québec	RCJEQ	: Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
DDCIS	: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle	RJCCQ	: Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
DGPEPMT	: Direction générale des politiques d'emploi, planification et marché du travail	SCPMT	: Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
DPES	: Direction des politiques d'emploi et des stratégies	SE	: Secteur de l'Emploi
FC	: Fédération des cégeps	SNIMEPH	: Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	TEVA	: Transition de l'école vers la vie active (TEVA)
FCSSQ	: Fédération des centres de services scolaires du Québec	TSA	: Trouble du spectre de l'autisme
FTQ	: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	UPA	: Union des producteurs agricoles
FPQ	: Fonction publique québécoise	VGQ	: Vérificateur général du Québec

GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

24 JANVIER 2024, DE 9 H À 12 H 00

RENCONTRE TEAMS

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	
2. Compte rendu de la rencontre du GT en immigration du 6 décembre 2024	<i>Présentation</i>
3. [REDACTED]	<i>Présentation et échanges</i>
4. Impact des permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : enjeux	<i>Présentation et échanges</i>
5. [REDACTED]	[REDACTED]
6. Varia	

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2023

LIEU : Teams / 800, rue du Square-Victoria, 28^e étage, salle Le Gardeur
HEURE : 10 h à 12 h

PRÉSENCES :

Présidence

██████████, présidente du groupe de travail

Employeurs

██████████, CPQ

██████████on, FCCQ

██████████, RJCCQ

██████████, MEQ

Main-d'œuvre

██████████, CSD

██████████, CSN

██████████, CSQ

██████████, FTQ

Enseignement

██████████, FCSSQ

██████████, BCI

██████████, FC

Communautaire

██████████, COCDMO

██████████, RCJEQ

██████████, AXTRA

MESS-CPMT

██████████, SCPMT

██████████, SCPMT

██████████ (remplacement

██████████), DAIMT

██████████, SCPMT

Ministères-organismes

██████████, MIFI

██████████, CCPI

Invité.e.s

██████████, CPMT

██████████, DAIMT

██████████, SE

██████████, MIFI

ABSENCES : ██████████, FCEI
██████████, UPA

	<ul style="list-style-type: none"> ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] • Il a été convenu qu'il serait pertinent de produire un tableau des avantages et inconvénients des permis ouverts et fermés. Cela est nécessaire pour apporter des fondements à la réflexion. 	Produire un tableau avantages/inconvénients des permis ouverts et fermés avant la prochaine rencontre du GT en immigration (SCPMT)
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] <ul style="list-style-type: none"> ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] 	
[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 16 h 15.	

ACRONYMES

AD	: Assemblée délibérante	GT	: Groupe de travail
AXTRA	: AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi	MEI	: Ministère de l'Économie et de l'Innovation
BCI	: Bureau de coopération interuniversitaire	MES	: Ministère de l'Enseignement supérieur
CC	: Comités consultatifs	MÉQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
CCLPES	: Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MEQ	: Manufacturiers et exportateurs du Québec
CCPI	: Comité consultatif Personnes immigrantes	MESS	: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CIT	: Contrat d'intégration au travail	MIFI	: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
COCDMO	: Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CPMT	: Commission des partenaires du marché du travail	PAR	: Plan d'action régional ou plans d'action régionaux
CPQ	: Conseil du patronat du Québec	PASPE	: Plan d'action des services publics d'emploi
CSD	: Centrale des syndicats démocratiques	PH	: Personnes handicapées
CSN	: Confédération des syndicats nationaux	PSEA	: Programme de subvention aux entreprises adaptées
CSQ	: Centrale des syndicats du Québec	RCJEQ	: Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
DDCIS	: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle	RJCCQ	: Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
DGPEPMT	: Direction générale des politiques d'emploi, planification et marché du travail	SCPMT	: Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
DPES	: Direction des politiques d'emploi et des stratégies	SE	: Secteur de l'Emploi
DAIMT	: Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail	SNIMEPH	: Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées
FC	: Fédération des cégeps	TEVA	: Transition de l'école vers la vie active (TEVA)
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	TSA	: Trouble du spectre de l'autisme
FCSSQ	: Fédération des centres de services scolaires du Québec	UPA	: Union des producteurs agricoles
FTQ	: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	VGQ	: Vérificateur général du Québec
FPQ	: Fonction publique québécoise		

Présentation de M^{me} Julie Lessard, Associée au cabinet d'avocats BCF et responsable de l'équipe immigration d'affaires

CONTEXTE

Le 26 septembre 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour évaluer l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires (TET). Dans le cadre de cet avis, les livrables suivants sont attendus :

- Portrait des enjeux liés aux permis de travail fermé, en distinguant les enjeux découlant des règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) de ceux liés aux abus de certains employeurs et en considérant également l'ensemble de ces pressions susceptibles d'affecter le marché du travail québécois et les besoins des travailleurs;
- Identification des zones d'améliorations à ce régime selon les paramètres du PTET et de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans le cadre du partage des responsabilités actuel;
- Analyse des modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels limités à des régions spécifiques, notamment des critères permettant de déterminer les professions et les secteurs économiques pour lesquels ce type de permis de travail pourrait être délivré dans le cadre du PTET.

Une échéance au plus tard le 31 mars 2024 est prévue.

Lors de la rencontre du groupe de travail (GT) en immigration du 24 novembre 2023, trois experts ont été invités pour contribuer à la réflexion des membres afin de déterminer les enjeux sur les permis de travail fermés. Il a été demandé d'inviter également un expert qui puisse exposer les enjeux plus spécifiques aux employeurs.

OBJECTIF

La présentation servira à alimenter les travaux du GT en immigration sur les enjeux du permis de travail fermé, sur les zones d'amélioration ainsi que sur les pistes de solution.

DÉROULEMENT

- Présentation concernant la recherche et l'évaluation des politiques d'immigration, les règles et les processus, ainsi que la description des enjeux au Québec, suivie d'une période d'échange.

QUESTION D'ANIMATION

- Avez-vous des questions ou des commentaires en lien avec la présentation?

Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : enjeux

CONTEXTE

Le 26 septembre 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) a mandaté la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) d'évaluer l'impact du permis de travail dit « fermé » sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires (TET).

Selon l'Accord Canada-Québec, le Québec doit consentir à la venue des TET sur son territoire lorsque ces derniers disposent d'une offre d'emploi d'un employeur ayant fait l'objet d'une évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

Ce type de permis de travail est depuis longtemps critiqué, car il fait en sorte que le TET est lié à un seul employeur. Au cours des derniers mois, plusieurs préoccupations ont été soulevées par différents groupes sociétaux sur les conditions de travail de ces travailleurs et des cas d'abus ont été rapportés dans les médias.

Le MIFI demande à la CPMT de produire un avis sur l'impact du permis de travail fermé sur le marché du travail québécois et sur les TET.

Dans le cadre de cet avis, la réalisation des livrables suivants est souhaitée :

- Portrait des enjeux liés aux permis de travail fermés, en distinguant les enjeux découlant des règles du PTET de ceux liés aux abus de certains employeurs et en considérant également l'ensemble de ces pressions susceptibles d'affecter le marché du travail québécois et les besoins des travailleurs;
- Identification des zones d'améliorations à ce régime selon les paramètres du PTET et de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et dans le cadre du partage des responsabilités actuel;
- Analyse des modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels limités à des régions spécifiques, notamment des critères permettant de déterminer les professions et secteurs économiques pour lesquels ce type de permis de travail pourraient être délivrés dans le cadre du PTET.

Une échéance au plus tard le 31 mars 2024 est demandée.

OBJECTIFS

- Échange pour convenir des enjeux
- Informer sur la mise à jour de la table des matières

PROCHAINE ÉTAPE

- État de situation à l'Assemblée délibérante spéciale du 26 janvier 2024.

DÉROULEMENT

- Retour sur la rencontre du 6 décembre 2023
- Présentation de la table des matières de l'avis ajustée
- Présentation du tableau avantages/inconvénients du permis fermé et ouvert
- Présentation de quelques données statistiques
- Échanges sur les enjeux

QUESTIONS D'ANIMATION

- Avez-vous des questions concernant le tableau des avantages/inconvénients des permis fermés/ouverts ?
- Avez-vous des questions concernant sur les données présentées ?
- Sur la base de votre expertise, quels sont les principaux enjeux reliés :
 - aux règles du PTET qui concernent les employeurs et les travailleurs (TET);
 - aux limites du PTET qui peuvent conduire à des abus à l'égard des TET.

DOCUMENTS JOINTS

- 4.1 Tableau avantages/inconvénients (à déposer séance tenante)
- 4.2 Table des matières détaillée
- 4.3 Données statistiques (à déposer séance tenante)

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

15 FÉVRIER 2024, DE 13 H À 16 H

800, RUE DU SQUARE-VICTORIA, 29E ÉTAGE, SALLE 2909A

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	
2. Retour sur l'Assemblée délibérante de la CPMT du 15 février 2024	<i>Présentation</i>
3. Compte rendu de la rencontre du GT en immigration du 24 janvier 2024	<i>Présentation et échanges</i>
4. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : contribution de la concertation	<i>Présentation et échanges</i>
5. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : pistes de solutions	<i>Présentation et échanges</i>
6. Varia	

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JANVIER 2024

LIEU : Teams / 800, rue du Square-Victoria, 28^e étage, salle Le Gardeur
HEURE : 10 h à 12 h

PRÉSENCES :

Présidence

██████████, présidente du groupe de travail

Employeurs

██████████, CPQ

██████████ non, FCCQ

██████████, FCEI

██████████, MEQ

██████████, RJCCQ

Main-d'œuvre

██████████, CSD

██████████, CSN

██████████, FTQ

██████████, UPA

Enseignement

██████████, BCI

██████████, FC

Communautaire

██████████, AXTRA

██████████ COCDMO

██████████, RCJEQ

MESS-CPMT

██████████, SCPMT

██████████, SCPMT

██████████ ole (remplacement

██████████), DAIMT-

MESS

██████████, SCPMT

Ministères-organismes

██████████, MIFI

██████████, CCPI

Invité.e.s

██████████, DAIMT – MESS

██████████, DPES – MESS

██████████, SE – MESS

ABSENCES : ██████████ bise, CSQ
██████████, FCSSQ

ORDRE DU JOUR		COMPTE RENDU	
Sujets	Principaux éléments discutés	Suivis	
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	La rencontre débute à 9 h. [REDACTED] présente l'ordre du jour de la rencontre.		
2. Compte-rendu de la rencontre du GT en immigration du 6 décembre 2024	[REDACTED] indique que le tableau avantages/inconvénients mis à jour ainsi qu'un document portant sur les données seront transmis par courriel.		
3. Présentation de [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	<p>La présidente présente [REDACTED] [REDACTED]</p> <p>[REDACTED] présente son point de vue sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les raisons d'être du programme PTET et des permis fermés; • Les mécanismes de protection existants dans le système; • Les problématiques anticipées par l'émission des permis de travail ouverts; • Les solutions proposées. <p>Certains éléments sont soulignés lors de la période d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ [REDACTED] [REDACTED] ■ [REDACTED] [REDACTED] ■ [REDACTED] [REDACTED] ■ [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] 		
4. Permis de travail fermé : impact sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires	<p>La présidente mentionne qu'une réunion spéciale de l'AD aura lieu le 26 janvier 2024. Les objectifs de cette rencontre sont entre autres de partager l'avancement des travaux du GT et de chercher l'adhésion des membres de l'AD quant à la problématique et aux enjeux identifiés en lien avec le mandat sur les permis de travail fermés.</p> <p>[REDACTED] fait le point sur les modifications apportées à la table des matières. Les membres proposent de nouvelles modifications, lesquelles seront intégrées au document.</p> <p>[REDACTED] présente le tableau avantages/inconvénients bonifié suivant les commentaires reçus des membres. Les membres proposent de nouvelles modifications, notamment de distinguer les avantages et les inconvénients propres au marché du travail de ceux qui sont propres aux TET.</p> <p>[REDACTED] présente quelques données statistiques et invite les membres à faire parvenir toutes études et données pertinentes pour le mandat.</p>	<p>Apporter les modifications à la table des matières</p> <p>Apporter les modifications au tableau avantages/inconvénients</p>	

[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h.	

ACRONYMES

AD	: Assemblée délibérante	GT	: Groupe de travail
AXTRA	: AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi	MEI	: Ministère de l'Économie et de l'Innovation
BCI	: Bureau de coopération interuniversitaire	MES	: Ministère de l'Enseignement supérieur
CC	: Comités consultatifs	MÉQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
CCLPES	: Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MEQ	: Manufacturiers et exportateurs du Québec
CCPI	: Comité consultatif Personnes immigrantes	MESS	: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CIT	: Contrat d'intégration au travail	MIFI	: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
COCDMO	: Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CPMT	: Commission des partenaires du marché du travail	PAR	: Plan d'action régional ou plans d'action régionaux
CPQ	: Conseil du patronat du Québec	PASPE	: Plan d'action des services publics d'emploi
CSD	: Centrale des syndicats démocratiques	PH	: Personnes handicapées
CSN	: Confédération des syndicats nationaux	PSEA	: Programme de subvention aux entreprises adaptées
CSQ	: Centrale des syndicats du Québec	RCJEQ	: Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
DDCIS	: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle	RJCCQ	: Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
DGPEPMT	: Direction générale des politiques d'emploi, planification et marché du travail	SCPMT	: Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
DPES	: Direction des politiques d'emploi et des stratégies	SE	: Secteur de l'Emploi
DAIMT	: Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail	SNIMEPH	: Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées
FC	: Fédération des cégeps	TEVA	: Transition de l'école vers la vie active (TEVA)
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	TSA	: Trouble du spectre de l'autisme
FCSSQ	: Fédération des centres de services scolaires du Québec	UPA	: Union des producteurs agricoles
FTQ	: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	VGQ	: Vérificateur général du Québec
FPQ	: Fonction publique québécoise		



GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

1^{ER} MARS 2024, DE 9 H À 16 H 30

IATA, SALLE M^CCURDY, 11^E ÉTAGE

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	
2. Compte rendu de la rencontre du GT portant sur l'immigration du 15 février 2024	<i>Présentation et échanges</i>
3. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : identification des forces et faiblesses du PTET	<i>Présentation et échanges</i>
4. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : pistes d'amélioration du PTET	<i>Présentation et échanges</i>
5. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : modalités possibles pour la délivrance de permis de travail sectoriels ou de permis limités à des régions spécifiques	<i>Présentation et échanges</i>
6. Varia	

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2024

LIEU : Teams / 800, rue du Square-Victoria, 29^e étage, salle 2909A
HEURE : 13 h à 16 h

PRÉSENCES :

Présidence

[REDACTED], présidente du groupe de travail

Employeurs

[REDACTED], FCCQ

[REDACTED], FCEI

[REDACTED], MEQ

[REDACTED], RJCCQ

Main-d'œuvre

[REDACTED], CSD

[REDACTED], FTQ

[REDACTED], UPA

Enseignement

[REDACTED], FC

[REDACTED], FCSSQ

Communautaire

[REDACTED] AXTRA

[REDACTED] COCDMO

[REDACTED] RCJEQ

MESS-CPMT

[REDACTED] CPMT

[REDACTED] SE-MESS

[REDACTED] SCPMT

[REDACTED] SCPMT

[REDACTED] remplacement

de [REDACTED] DAIMT-

MESS

[REDACTED] SCPMT

Ministères-organismes

[REDACTED] MIFI

[REDACTED] CCPI

Invité.e.s

[REDACTED] DAIMT – MESS

[REDACTED] DPES – MESS

[REDACTED] SE – MESS

ABSENCES : [REDACTED] CSQ

[REDACTED]

[REDACTED] CSN

[REDACTED], BCI

ORDRE DU JOUR		COMPTE RENDU
Sujets	Principaux éléments discutés	Suivis
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	La rencontre débute à 13 h. Mme [REDACTED] présente l'ordre du jour de la rencontre.	Transmettre un sondage sur la date de la journée de travail supplémentaire aux membres du GT
2. Retour sur l'Assemblée délibérante de la CPMT du 15 février 2024	[REDACTED] fait un retour sur la réunion de l'Assemblée délibérante (AD) du 15 février 2024. Il lance un appel à la collaboration dans la poursuite des travaux sur les permis fermés. [REDACTED] souligne que le mandat confié à la CPMT par le MIFI sur les permis fermés représente une opportunité pour la CPMT d'influencer les politiques publiques. [REDACTED] fait part de la proposition d'ajouter une journée complète pour travailler sur les forces et faiblesses du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ainsi que sur les pistes de solutions pour alimenter l'avis sur les permis de travail fermés.	
3. Compte-rendu de la rencontre du GT en immigration du 24 janvier 2024	Le compte-rendu du GT du 24 janvier 2024 est adopté.	Consolider les contributions de partenaires et en faire mention dans l'avis.
4. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : contribution de la concertation	La présidente souligne que 15 CRPMT, 7 CSMO et 4 CC ont soumis à la CPMT leurs contributions concernant les enjeux liés au PTET et aux permis de travail fermés et celles concernant les pistes de solutions pour améliorer le PTET. [REDACTED] mentionne que le SCPMT travaille actuellement sur la consolidation de ces contributions et souligne qu'une rencontre avec le Conseil emploi métropole est prévue la semaine prochaine.	
5. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : pistes de solutions	[REDACTED] mentionne que six pistes de solution à court terme et deux pistes de solution à long terme ont émergé lors des échanges avec les membres du GT portant sur l'immigration. Certaines pistes d'amélioration au PTET ont été identifiées et tendent vers un consensus. Ces pistes de solutions ont été présentées à l'AD du 15 février 2024. [REDACTED] propose d'amorcer l'échange sur ces pistes de solutions (voir en annexe). Certains éléments sont soulignés lors de la période d'échange : <ul style="list-style-type: none"> • [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] 	

[Redacted content]

Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 16 h.

[Redacted content]

ANNEXE

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

ACRONYMES

AD	: Assemblée délibérante	GT	: Groupe de travail
AXTRA	: AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi	MEI	: Ministère de l'Économie et de l'Innovation
BCI	: Bureau de coopération interuniversitaire	MES	: Ministère de l'Enseignement supérieur
CC	: Comités consultatifs	MÉQ	: Ministère de l'Éducation du Québec
CCLPES	: Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MEQ	: Manufacturiers et exportateurs du Québec
CCPI	: Comité consultatif Personnes immigrantes	MESS	: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CIT	: Contrat d'intégration au travail	MIFI	: Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
COCDMO	: Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	OPHQ	: Office des personnes handicapées du Québec
CPMT	: Commission des partenaires du marché du travail	PAR	: Plan d'action régional ou plans d'action régionaux
CPQ	: Conseil du patronat du Québec	PASPE	: Plan d'action des services publics d'emploi
CSD	: Centrale des syndicats démocratiques	PH	: Personnes handicapées
CSN	: Confédération des syndicats nationaux	PSEA	: Programme de subvention aux entreprises adaptées
CSQ	: Centrale des syndicats du Québec	RCJEQ	: Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
DDCIS	: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle	RJCCQ	: Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
DGPEPMT	: Direction générale des politiques d'emploi, planification et marché du travail	SCPMT	: Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
DPES	: Direction des politiques d'emploi et des stratégies	SE	: Secteur de l'Emploi
FC	: Fédération des cégeps	SNIMEPH	: Stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées
FCEI	: Fédération canadienne de l'entreprise indépendante	TEVA	: Transition de l'école vers la vie active (TEVA)
FCSSQ	: Fédération des centres de services scolaires du Québec	TSA	: Trouble du spectre de l'autisme
FTQ	: Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	UPA	: Union des producteurs agricoles
FPQ	: Fonction publique québécoise	VGQ	: Vérificateur général du Québec

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

13 MARS 2024, DE 9 H À 11 H

RENCONTRE TEAMS

ORDRE DU JOUR

Sujets

Objectif

1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour
2. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : discussions sur l'avis
3. Varia

*Présentation
et échanges*



GROUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

3 AVRIL 2024, DE 9 H À 14 H

IATA, SALLE MCCURDY

ORDRE DU JOUR

Sujets	Objectif
1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour	
2. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : poursuite de la discussion sur l'avis	<i>Présentation et échange</i>
3. Retour sur les pistes de solution : discussion	<i>Présentation et échange</i>
4. Varia	

GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

10 AVRIL 2024, DE 13 H À 15 H

800, RUE DU SQUARE-VICTORIA, 29E ÉTAGE SALLE 2909A

ORDRE DU JOUR

Sujets

Objectif

1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour
2. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : poursuite de la discussion sur l'avis *Présentation et échange*
3. Varia



GRUPE DE TRAVAIL PORTANT SUR L'IMMIGRATION

22 AVRIL 2024, DE 12 H À 13 H

TEAMS

ORDRE DU JOUR

Sujets

Objectif

1. Ouverture de la réunion et présentation de l'ordre du jour
2. Impact des permis de travail fermés sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs étrangers temporaires : finalisation de l'avis
3. Varia

*Présentation
et échange*

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
---------------	--	--	-----------------------

Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170
-----------------	--	--	-----------------------

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).